

## **COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PADIRAC DU 04/10/2019**

Le vendredi du 04/10/2019 à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de Padirac, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELFAURE Patrick, Maire.

**Membres présents** : ANDRZEJEWSKI André, BARBIÉ Damien, DELFAURE Patrick, LESCALE Cyril, VANDERBORGTH Ann, VIBIEN Michel.

**Procurations** :

**Absents** : COURTIOL Marie, BOKAN Michel, LASSUS Pierre

**Secrétaire de séance** : VANDERBORGTH Ann

### **1/ Approbation PV réunion du 25 Juin 2019**

Le maire donne lecture du compte rendu pour lequel il n'y a aucune remarque du conseil.  
Approuvé à l'unanimité des membres présents

### **2/ Choix notaire - Vente bande de terrain Place de l'Eglise**

Le maire donne lecture de la délibération prise au mois d'avril concernant ce dossier.  
Il indique qu'il convient de choisir un notaire à qui sera transmis le plan de division et de bornage élaboré par le cabinet de géomètres GEA sur lequel figure les parcelles des propriétaires concernés ainsi que la superficie correspondante :

- Parcelle AH 42 : 9 m<sup>2</sup> à céder à Mr BARBIÉ Emmanuel
- Parcelle AH 43 : 9 m<sup>2</sup> à céder à Mme VERNET Nicole
- Parcelle AH 44 : 10 m<sup>2</sup> à céder à Mr FAYT Clément

Ceci, afin d'acter officiellement la vente de cette bande de terrain d'un montant total de 280 € répartis entre les différents acquéreurs, les frais notariés étant également à leur charge.

Le conseil municipal choisit le Cabinet DECAUX, Notaires à St Céré pour finaliser ce dossier.

Approuvé à l'unanimité.

### **3/ Participation remboursement locataires compteur électrique**

Le maire informe que les locataires occupant le logement du Presbytère ont signalé un problème électrique.  
Après vérification, il s'avère que l'installation ainsi que le compteur sont trop anciens et qu'il y a lieu de mettre en place un compteur Linky.

Toutefois, en règle générale, toute demande de compteur est à la charge des locataires, donc facturé à ISSALY Julie et DEBAUD Maxime.

S'agissant d'un cas exceptionnel (vétusté de l'installation électrique) il propose le remboursement aux locataires des frais induits par ce changement de compteur d'un montant de 46.11 € HT soit la somme de 55,33 € TTC

Soumis à approbation, adopté à l'unanimité.

### **4/ Questionnaire entreprises - Cauvaldor Expansion**

Le maire donne la parole à Mr ANDRZEJEWSKI André, en charge du dossier, pour explication du projet.  
Le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande de Cauvaldor, sachant de plus que le maire précédent avait lancé la démarche auprès d'un panel sans aucun retour des intéressés contactés.

Approuvé à l'unanimité.

## **5/ Appellation nom "bergerie"**

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer concernant le nom du bâtiment situé à l'ancienne bergerie et propose tout naturellement le nom de La Bergerie. Approuvé à l'unanimité.  
D'autre part, Mr BARBIÉ Damien a demandé un devis pour des panneaux signalétiques concernant l'aire de vidange et "la bergerie" pour 6 panneaux répondant à la charte du Parc pour un montant de 501 € TTC

## **6/ Questions diverses**

- PLUi-H - Proposition d'envoi d'un courrier d'information aux propriétaires fonciers .
- Volets de la mairie - Prévoir de les repeindre en gardant la même couleur.
- 11 Novembre - Pas d'apéritif à prévoir lors de la cérémonie
- Cimetière - Entretien à faire entre les tombes rapprochées
- Poubelles de Rigal - Les réparations sont en cours
- Borne incendie Gouffre : Envisager l'entretien
- Constructions non déclarées, respect des haies, murs de soutien démolis : des courriers de rappel doivent être envoyés aux propriétaires concernés
- Monument aux morts : Sécurisation et aménagement à étudier

**Fin de séance à 23 h 00**